

3-1 FORMATION DE MILITANTS CSE 50 salariés et plus

Le public : élus et membres d'un CSE d'une **entreprise de 50 salariés et plus**.

Les pré-requis : avoir suivi la formation initiale FIME et les **apprentissages en ligne sur le portail Formation.CFTC** (les contenus sont indiqués dans la Fiche ressources. **Temps estimé de préparation : 2h**).

Les objectifs de la formation :

- Identifier les attributions spécifiques d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus.
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés plus et adopter la posture adéquate face à l'employeur.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.

Les Méthodes pédagogiques :

Méthodes actives et collaboratives / Etudes de cas / Mises en situation

En préparation du 1er jour – Partie théorique à distance sur le portail Formation.CFTC

Les attributions spécifiques des RP d'un CSE « 50 salariés et plus »

Les attributions du CSE selon son effectif
Les réclamations individuelles et collectives
La compétence générale du CSE en qualité d'instance consultative (information, avis, vote)
Les obligations de l'employeur et les devoirs du salarié en matière de santé et sécurité au travail
Les domaines de consultation du CSE
Les délais de consultation du CSE
Le conseil d'entreprise
Le représentant de proximité

1er jour - Mise en pratique en présentiel

Apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées aux missions du CSE « 50 salariés et plus » :

- En cas de réclamations des salariés, s'entraîner à rechercher des pistes de résolution des problèmes posés.
- Tester ses connaissances sur les attributions du CSE.

En préparation du 2ème jour – Partie théorique à distance sur le portail Formation.CFTC

Le fonctionnement du CSE

La composition du CSE
Les réunions avec l'employeur
Les règles de suppléance
Les commissions dont la CSSCT
Le fonctionnement du CSE à négocier
Le règlement intérieur

Les moyens d'action du CSE

Les moyens liés au statut de représentant du personnel (*heures de délégation, liberté de circulation, protection, formation, valorisation du parcours syndical*)
Les moyens matériels et de communication
Les moyens financiers
Le vote, les délibérations et le PV

2ème jour - Mise en pratique en présentiel

Utiliser les moyens d'action du CSE « 50 salariés et plus » :

- Se positionner face à l'employeur lors de la préparation d'une réunion ordinaire du CSE (cas pratiques).
- Tester ses connaissances sur le fonctionnement et les moyens d'action du CSE.

En préparation du 3ème jour – Partie théorique à distance sur le portail Formation.CFTC

Les moyens d'action du CSE

La base de données économiques et sociales (BDES)
Le recours à l'expertise
Les droits d'alerte
Le délit d'entrave

3ème jour - Mise en pratique en présentiel

Utiliser les moyens d'action du CSE « 50 salariés et plus » :

- Utiliser les moyens d'action du CSE de 50 salariés et plus, lors d'une méconnaissance des droits fondamentaux des salariés (cas pratique).
- Réaliser un auto-diagnostic de son CSE pour construire un projet de plan d'action.

Évaluation, synthèse et clôture du stage